

cales-sèches, de 1910 (9-10 Edouard VII, chap. 17)¹, plusieurs docks ont été subventionnés au moyen d'un versement, pendant un certain nombre d'années, de 3 à 3½ p.c. par an du coût de leur construction, ainsi qu'on le verra par le tableau 21.

¹Pour détails, voir Annuaire de 1910, p. xxviii.

20.—Dimensions des cales-sèches appartenant au gouvernement fédéral.

Localité.	Longueur.	Largeur.			Profondeur de l'eau à l'entrée.	Hauteur de la marée.	
		Faite.	Fond.	Entrée.		Prin-temps.	Basse marée.
	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.	pieds.
Lévis, Qué.....	600	100	73	63	26½	18	14
Esquimalt, C.B.....	430	90	41	65	26½	7 à 10	3 à 8
Kingston, Ont.....	315	70	47	69	14½ et 16½	-	-
Lauzon, Qué.....	1,150	144	105	120	40 ch.vap.	18	14

21.—Dimensions et coût des cales-sèches subventionnées en vertu de la loi des subventions aux cales-sèches, de 1910.

Localité.	Longueur.	Lar-geur.	Profon-deur à l'entrée.	Coût total.	Subventions.
	pieds.	pieds.	pieds.	\$	
Collingwood, Ont.....	350	55	16½	500,000	3 p.c. pendant 20 ans.
" N° 2.....	420	95	16	306,965	3 p.c. pendant 20 ans.
Port Arthur, Ont.....	700	66	15	1,258,050	3 p.c. pendant 20 ans.
Montréal, Qué.....	600	100	27½	3,000,000	3½ p.c. pendant 35 ans.
Prince Rupert, C.B.....	600	100	25	2,199,168	3½ p.c. pendant 25 ans.
Sault Ste-Marie, Ont.....	650	77	18½	1,326,529	3 p.c. pendant 20 ans. ¹
Toronto, Ont.....	300	80	15	894,121	3 p.c. pendant 20 ans. ¹
St. John, N.-B.....	1,150	Les plans ne sont pas encore approuvés, mais ils seront similaires à ceux de la cale-sèche de Lévis.			

¹Pas encore commencée.

Budget.—Le tableau 22 nous expose le budget du ministère des Travaux Publics du gouvernement fédéral pour les exercices 1914-1918. Pour l'année 1917-18, les dépenses se sont élevées à \$14,055,208 au lieu de \$16,161,596 en 1916-17, soit une diminution de \$2,106,388. Les recettes de l'année ont diminué de \$71,768, comme conséquence de la diminution des ressources provenant des glissoirs et estacades, des cales-sèches et des recettes casuelles, à concurrence de \$96,669; d'autre part les loyers provenant des lignes télégraphiques ont augmenté de \$24,901.